

Planification et rapports

États financiers

2015-2016 (prospectif)

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX Déclaration de responsabilité de la direction

La responsabilité de la compilation, du contenu et de la présentation de l'information financière prospective qui accompagne les résultats des exercices qui prendront fin le 31 mars 2015 et 2016 repose entièrement sur la direction de l'organisme.

La direction est responsable des renseignements contenus dans l'information financière prospective et du processus d'élaboration d'hypothèses. Les hypothèses ont été adoptées en date du 31 décembre 2014 et cadrent avec les plans décrits dans le Rapport sur les plans et les priorités; elles tiennent aussi compte de la conjoncture économique et du contexte opérationnel, et présupposent que les priorités gouvernementales, ainsi que le mandat et les objectifs stratégiques de l'organisme demeureront les mêmes. Une grande partie de l'information financière prospective se fonde sur ces hypothèses, sur les meilleures estimations possibles et sur le jugement, et elle tient compte comme il se doit de facteurs comme l'importance relative. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Cependant, comme toutes les hypothèses, celles-ci comportent une part d'incertitude qui croît à mesure que l'horizon prévisionnel s'allonge.

Les résultats réels des exercices visés dans l'information financière prospective varient par rapport à l'information présentée et les écarts peuvent être importants.

Les états financiers prospectifs de la Commission des champs de bataille nationaux n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

La version originale a été signée par :
André Beaudet
Le secrétaire

Québec, Canada
Le 10 février 2015

La version originale a été signée par :
Paule Veilleux
Directrice de l'administration

Québec, Canada
Le 10 février 2015

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

État des résultats prospectif (non-audité)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	Résultats estimatifs 2014-2015	Résultats prévus 2015-2016
Charges		
Conservation et mise en valeur	2 422	2 422
Éducation et services publics	1 016	1 016
Services internes	7 158	6 729
Total des charges	10 596	10 167
Revenus		
Stationnements	1 163	1 250
Activités pédagogiques et accueil	511	378
Loyers	194	180
Autres revenus	243	102
Total des revenus	2 111	1 910
Excédent des dépenses de fiducie sur les revenus (note 5) (Excédent des revenus sur les dépenses de fiducie)	364	76
Coût de fonctionnement net	8 849	8 333

Les notes complémentaires font partie intégrante de l'état des résultats prospectif.

Notes à l'état des résultats prospectif

1. Méthodologie et hypothèses importantes

L'état des résultats prospectif a été établi en fonction des priorités du gouvernement et des plans ministériels qui sont décrits dans le rapport sur les plans et les priorités.

Les renseignements présentés dans les résultats estimatifs de l'exercice 2014–2015 sont fondés sur les résultats réels en date du 31 décembre 2014 et sur les prévisions pour le reste de l'exercice. Des prévisions ont été réalisées pour les résultats prévus de l'exercice 2015-2016.

Les principales hypothèses qui sous-tendent les prévisions sont les suivantes :

- Les activités du ministère resteront, pour l'essentiel, les mêmes que celles de l'exercice précédent;
- Les charges et les revenus, y compris la détermination des montants de sources internes et externes au gouvernement, sont fondés sur l'expérience acquise. L'évolution générale historique devrait se poursuivre;
- L'information estimative de fin d'exercice pour 2014-2015 représente la situation financière d'ouverture pour établir les prévisions de 2015-2016.

Ces hypothèses sont adoptées en date du 31 décembre.

2. Variation et évolution des prévisions financières

Même si tous les efforts ont été déployés pour prévoir les résultats définitifs pour le reste de l'exercice 2014-2015 et pour 2015-2016, les résultats réels des deux exercices risquent de varier par rapport aux prévisions financières présentées, et l'écart pourrait être important.

Lors de la préparation du présent état des résultats prospectif, la Commission des champs de bataille nationaux a établi des estimations et des hypothèses à l'égard d'événements futurs. Ces estimations et hypothèses pourraient différer des résultats financiers réels subséquents. Elles sont évaluées de façon continue et sont fondées sur l'expérience acquise et d'autres facteurs, notamment les prévisions relativement aux événements futurs qui sont considérées comme raisonnables compte tenu des circonstances.

Les facteurs qui pourraient donner lieu à des écarts importants entre l'état des résultats prospectif et l'état des résultats historique sont entre autres :

- Le moment et le montant des acquisitions et des aliénations d'immobilisations qui peuvent influencer sur les gains ou pertes et les charges d'amortissement;
- La conjoncture économique qui peut avoir une incidence sur le montant des revenus perçus;
- Les modifications supplémentaires au budget de fonctionnement en raison de nouvelles initiatives ou de rajustements techniques mis en œuvre plus tard au cours de l'exercice.

Une fois que le rapport sur les plans et les priorités est présenté, la Commission des champs de bataille nationaux ne fera pas de mise à jour des prévisions, quelles que soient les modifications apportées aux

ressources financières dans les budgets supplémentaires des dépenses. Les écarts seront expliqués dans le rapport ministériel sur le rendement.

3. Sommaire des principales conventions comptables

L'état des résultats prospectif a été préparé en conformité avec la Norme comptable 1.2 du Conseil du Trésor entrée en vigueur pour l'exercice 2011-2012 et les exercices ultérieurs, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence notable par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les charges de fonctionnement du gouvernement sont constatées lorsque les biens sont reçus ou que les services sont rendus, y compris les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les indemnités d'accident du travail, qui sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif. Les indemnités de vacances et de congés compensatoires ainsi que les indemnités de cessation d'emploi sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi.

Les charges incluent également l'amortissement des immobilisations corporelles, qui sont capitalisées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'actif.

b) Revenus

Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

4. Autorisations parlementaires

La Commission est financée en grande partie par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La formule de comptabilisation des autorisations consenties à la Commission ne correspond pas à celle des rapports financiers établis selon les principes comptables généralement reconnus, étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Les postes comptabilisés dans l'état des résultats prospectif d'un exercice donné peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires approuvées au cours de l'exercice précédent, de l'exercice en cours ou d'exercices futurs. Par conséquent, le coût de fonctionnement net de la Commission pour l'exercice diffère suivant qu'il est calculé selon les principes du financement public ou selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations demandées (en milliers de dollars)

	Estimatif 2014-2015	Prévu 2015-2016
Coût de fonctionnement net	8 849	8 333
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais aucune incidence sur les autorisations :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 031)	(1 104)
Perte sur l'aliénation des immobilisations corporelles	(293)	0
Amortissement des frais reportés	(12)	(12)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères gouvernementaux	(256)	(262)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et de congés compensatoires	(4)	10
Diminution des avantages sociaux futurs	45	7
Charges relatives au compte en fiducie de la Commission des champs de bataille nationaux	(379)	(88)
Revenus non fiscaux	2 051	1 850
Revenus relatifs au compte en fiducie de la Commission des champs de bataille nationaux	15	12
Total des postes qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais aucune incidence sur les autorisations	136	413
Rajustement pour les postes qui n'ont pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui ont une incidence sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	3 616	4 388
Total des postes qui n'ont pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui ont une incidence sur les autorisations	3 616	4 388
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	12 601	13 134

b) Autorisations demandées (en milliers de dollars)

	Estimatif 2014-2015	Prévu 2015-2016
Autorisations fournies :		
Patrimoine Canadien :		
Dépenses d'opération et de capital	10 025	10 759
Contributions législatives aux régimes d'avantages sociaux des employés	525	525
Charges correspondant aux produits reçus en vertu de l'article 29.1(1) de la LGFP	2 051	1 850
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	12 601	13 134

5. Compte en fiducie de la Commission des champs de bataille nationaux

Dès la création de la Commission des champs de bataille nationaux, un compte en fiducie a été établi pour recevoir les fonds d'individus, de corporations municipales, de gouvernements provinciaux et autres dans le but d'acquérir et de conserver les grands champs de bataille historiques de Québec. Depuis septembre 1984, le compte en fiducie est régi conformément aux dispositions de l'article 9.1 de la *Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec*, lequel prévoit son utilisation aux fins pour lesquelles les sommes reçues ont été mises à la disposition de la Commission. Les produits et les charges sont inclus dans l'état des résultats prospectif de la Commission et se détaillent comme suit :

	Estimatif 2014-2015	Prévu 2015-2016
	(en milliers de dollars)	
Charges		
Acquisition	365	50
Amortissement	13	36
Services professionnels	1	2
Total des charges	379	88
Revenus		
Intérêts	8	8
Divers	7	4
Total des revenus	15	12
Excédent des dépenses de fiducie sur les revenus (Excédent des revenus sur les dépenses de fiducie)	364	76
Solde au début de l'exercice	988	637
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur l'excédent des dépenses de fiducie sur les revenus, mais qui n'ont pas d'incidence sur le solde de fin d'exercice :		
Amortissement	13	36
Solde de fin de l'exercice, déposé au receveur général du Canada	637	597